

CFE
chgt Pdg

C.E.R.A
=====

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 149 Rue Saint Honoré - 75001 PARIS

RCS PARIS B 353 091 879
=====

T^{ri} de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
09 AOUT 1993
42986

90 B5494

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
Et le vendredi dix huit juin,
A dix heures.

Les Administrateurs de la Société "C.E.R.A." se sont réunis au siège social de la Société, d'un commun accord.

Sont Présents et ont signé le Registre de Présence :

- Monsieur Pascal BROUTTIER, Administrateur Délégué.
- Monsieur Gérard PAULIN, Administrateur,
- Monsieur Robert MARION, Administrateur.

Est Absent :

- Monsieur Francis LACROIX, Président, décédé.

La présidence de la réunion est assurée par Monsieur Pascal BROUTTIER, en sa qualité d'Administrateur Délégué.

Tous les Administrateurs étant présents, Monsieur le Président déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 100 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.

Lecture est tout d'abord donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

B PB

Puis Monsieur le Président rappelle les différents points qui sont à l'ordre du jour de la présente réunion, savoir :

ORDRE DU JOUR
=====

- Nomination d'un Président du Conseil d'Administration, suite au décès de Monsieur Francis LACROIX.

Monsieur le Président prend la parole. Il rappelle avec émotion les circonstances douloureuses de la disparition de Monsieur Francis LACROIX et remercie les Administrateurs pour le soutien qu'ils ont apporté à sa famille et à la Société, en cette période particulièrement difficile.

Cependant, Monsieur BROUTTIER indique qu'il y a lieu de poursuivre l'oeuvre engagée et qu'il importe de nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration, aux lieu et place de Monsieur Francis LACROIX.

Puis, il déclare la discussion ouverte. Après un échange de vues approfondi, duquel il ressort que c'est à Monsieur Pascal BROUTTIER d'assurer désormais ce mandat, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pascal BROUTTIER en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société, aux lieu et place de Monsieur Francis LACROIX, décédé, et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 1998 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal BROUTTIER remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée et déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être conférées.

**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à onze heures.

